



CAHIER DES CHARGES

APPEL À PROJETS « AMORÇAGE »

Édition 2027



Nantes / Angers / Le Mans

SOMMAIRE

1/ Calendrier.....	3
2/ Objectifs et orientations de l'appel.....	3
3/ Axes thématiques.....	4
4/ Critères de recevabilité des candidatures.....	4
5/ Dépenses éligibles.....	7
6/ Gestion financière.....	8
7/ Procédure d'évaluation.....	9
8/ Engagements des lauréats.....	9

CONTACT

Vous avez des questions ? Vous souhaitez bénéficier d'un appui au montage de votre dossier de candidature ?

Vous pouvez contacter la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin :

Katel LOCHET – Chargée d'appui à la stratégie scientifique (MSH Ange-Guépin)
katel.lochet@univ-nantes.fr | 02.53.00.93.06

Gisele CUGLIEVAN MINDREAU – Chargée d'accompagnement au montage de projets (SFR Confluences – Université d'Angers)
gisele.cuglievanmindreau@univ-angers.fr

POUR CANDIDATER

Le dossier de candidature doit être envoyé en **un seul fichier PDF** (dossier + CV des responsables scientifiques en annexes) par mail à : katel.lochet@univ-nantes.fr

Le dossier complet ne devra pas excéder **11 pages**, annexes incluses.

1/ CALENDRIER

Ouverture de l'appel	7 septembre 2026
Clôture de l'appel	13 novembre 2026
Jury	Fin novembre
Notification des résultats	Décembre
Début des projets	1 ^{er} janvier 2027
Limite engagement dépenses	19 novembre 2027
Fin des projets	31 décembre 2027

Un **webinaire d'information** (Zoom) sera organisé par la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH Ange-Guépin, afin de répondre aux questions des candidat.e.s :

- > Le **jeudi 1^{er} octobre 2026**
- > De **12h30 à 13h30**
- > Pour **s'inscrire** : katel.lochet@univ-nantes.fr

2/ OBJECTIFS ET ORIENTATIONS DE L'APPEL

L'appel à projets « Amorçage » entend financer des recherches originales n'ayant jamais fait l'objet d'un soutien de la MSH Ange-Guépin auparavant. Le dispositif vise à soutenir l'émergence de projets interdisciplinaires. L'appel permet aux unités partenaires d'engager une **première collaboration expérimentale** et d'explorer ensemble une nouvelle question de recherche.

La forme est libre : il peut s'agir de séminaires interdisciplinaires, de rencontres entre chercheurs en vue d'explorer une collaboration possible, d'inviter des chercheurs extérieurs pour alimenter une réflexion commune, d'enquêtes de terrain, de prestations numériques pour le traitement de données préliminaires...

Afin d'encourager la **pluridisciplinarité** et l'**interdisciplinarité** (intra-SHS mais également entre les SHS et les autres disciplines), les projets soutenus doivent impliquer *a minima* **2 disciplines** (dont au moins une discipline SHS) et **2 laboratoires ligériens**.

Ce soutien à la recherche fait l'objet d'un appel par an.

Le soutien attribué à chaque projet est fixé à un montant forfaitaire de **2.500 €**. Pour les **projets justifiant de perspectives d'ouverture à l'échelle internationale**, un **complément de financement** pourrait être octroyé, selon les fonds disponibles.

Les projets débiteront au 1^{er} janvier 2027 et se termineront au 31 décembre 2027.

Au-delà du financement octroyé, la MSH Ange-Guépin propose aux projets retenus un soutien en termes de :

- [Aide au montage de projets](#) et recherche de financements
- [Communication et accueil événementiel](#)
- Mise à disposition de ressources matérielles (salles, visioconférence, équipements de captation audiovisuelle...)

- Développement numérique :
 - Acquisition, traitement, exploitation et diffusion des données qualitatives, numérisation de corpus, humanités numériques (IR* [Huma-Num Loire](#))
 - Acquisition, traitement, exploitation des données quantitatives, méthodologie et outils statistiques (IR* [PROGEDO-LOIRE](#))
 - [Science ouverte](#), plan de gestion de données, RGPD
 - [Production audiovisuelle](#) (interviews, documentaires, capsules vidéos, podcasts...)

Les projets souhaitant s'appuyer sur l'expertise technique de la MSH sont invités à le mentionner dans leur dossier et à prendre contact avec le(s) service(s) concerné(s) en amont du dépôt de leur candidature.

3/ AXES THEMATIQUES

Les projets proposés **doivent s'inscrire dans l'un des 5 [axes thématiques](#)** régionaux de la MSH Ange-Guépin :

- **Faire société : identité(s) en question**
- **Enfance et Jeunesse**
- **Risques et Transitions**
- **SHS et Santé**
- **SHS, Sciences et Technologies**

Il est également possible de déposer une candidature en dehors de ces axes, au titre des **Dynamiques émergentes**. Dans ce cadre, le jury de sélection attend des propositions présentant une forte dimension interdisciplinaire et un potentiel de développement sur le territoire régional.

4/ CRITERES DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Les projets proposés devront obligatoirement répondre aux critères suivants :

- Le projet est **pluridisciplinaire** (intra-SHS) ou **interdisciplinaire** (SHS et autres disciplines) : il doit mobiliser, au minimum, deux disciplines bien distinctes (dont au moins une discipline SHS). Les collaborations avec les disciplines hors SHS sont les bienvenues.
- Le projet est **collaboratif**. Il prévoit des actions de coopération entre les partenaires de recherche, qui devront être présentées clairement. Les **collaborations entre les 3 universités ligériennes** (Université d'Angers, Le Mans Université, Nantes Université) sont **vivement encouragées**. L'association avec d'autres laboratoires (français et/ou étrangers) et/ou d'autres partenaires issus de la société civile est encouragée. Les projets individuels ne seront pas soutenus.

- Le projet s'inscrit dans l'un des 5 **axes thématiques** de la MSH ou dans le cadre des **Dynamiques émergentes** (cf. section précédente).
- Le projet est porté par un.e responsable scientifique principal.e (SHS) et un.e co-responsable scientifique secondaire (SHS ou autre discipline), qui seront identifié.e.s clairement dans le dossier de candidature. Selon les projets, un.e troisième co-responsable scientifique pourra être identifié.e.
- Le projet est **ligérien**. Il est **porté**, au minimum, **par deux laboratoires de la Région des Pays de la Loire**.
 - Le laboratoire porteur principal du projet est l'un des 27 laboratoires de recherche en SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin :

3LAM	ClIPsy	IRD
AAU-CRENAU	CREAAH	L'AMO
ARGUMANS	CREN	LEMNA
CAPHI	CRHIA	LETG
CDMO	CRINI	LLING
CENS	DCS	LPPL
CFV	ESO	MIP
CIRPALL	GAINS	TEMOS
CJB	GRANEM	Themis-UM

- Le/la **responsable scientifique principal.e** du projet doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) de l'un des 27 laboratoires SHS entrant dans le périmètre de la MSH Ange-Guépin. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, Université d'Angers ou Le Mans Université).
 - Le/la **co-responsable scientifique secondaire** doit être chercheur.se ou enseignant.e-chercheur.se titulaire, membre permanent.e (PU, DR, MCF, CR, PRAG) d'un laboratoire de recherche ligérien (SHS ou autre discipline) différent de celui auquel est rattaché.e le/la responsable scientifique principal.e. Il/elle est en poste dans l'un des établissements tutelles de la MSH (CNRS, Nantes Université, l'Université d'Angers ou Le Mans Université). Par exception et au regard de la thématique et de la nature de certains projets, le/la co-responsable scientifique secondaire pourra être rattaché.e à un établissement ligérien autre.
- La dimension de **valorisation** socio-économique ou sociétale (actions de médiation grand public, sciences participatives) sera particulièrement appréciée.
- Les chercheur.se.s ne pourront être impliqués que dans **une seule candidature** aux appels à projets de la MSH en cours.
- **[NOUVEAU]** Si un laboratoire est porteur principal de plusieurs candidatures soumises aux appels à projets de la MSH en cours, un **classement des dossiers** devra obligatoirement être proposé par la Direction de l'unité.

- Les projets n'ayant pas **recours à la trame de candidature fournie** ne seront pas évalués.

RECOMMANDATIONS

Acquisition et gestion de données

Pour les projets s'appuyant sur des données statistiques ou des corpus divers, la MSH recommande aux candidats de se rapprocher des ingénieures responsables des plateformes PROGEDO-Loire (Production et Gestion de Données) et/ou Huma-Num Loire (Humanités numériques), afin de définir les conditions d'un éventuel accompagnement. Ces échanges devront se tenir en amont du dépôt de la candidature Amorçage.

Plus d'informations :

- **PROGEDO-Loire** | msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/laccompagnement-a-la-recherche/progedo-loire
- **Huma-Num Loire** | msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/laccompagnement-a-la-recherche/huma-num-loire

[NOUVEAU] Production audiovisuelle

Pour les projets prévoyant la réalisation de supports audiovisuels (podcasts, capsules vidéo, interviews, documentaires, etc.), un accompagnement par la plateforme audiovisuelle Ange-Guépin (AGAV) est possible. Les équipes souhaitant faire appel à AGAV sont invitées à échanger avec le responsable de la plateforme en amont du dépôt de la candidature Amorçage afin de définir les contours du projet audiovisuel envisagé et d'en étudier la faisabilité.

Plus d'informations : msh-ange-guepin.fr/nos-services/plateforme-audiovisuelle

Publications

La MSH incite fortement à ce que les **publications** produites dans le cadre des projets soient déposées sur des **archives ouvertes** (ex. HAL).

En cas de publication, mentionner la phrase suivante : « *Cette recherche est issue du projet xxxx qui a été soutenu et financé par la Maison des Sciences sociales et des Humanités Ange-Guépin dans le cadre de l'appel à projets Amorçage* ».

5/ DEPENSES ELIGIBLES

Types de dépenses	Éligibilité
Organisation de manifestations scientifiques	
Frais de mission (transports, hébergement, repas ¹) des intervenants invités ² (régionaux, nationaux et internationaux)	éligible
Frais de restauration <u>sur bon de commande</u> (ex. accueil café, buffet, cocktail)	non éligible
Frais de communication (graphisme, impression supports de communication, droits à l'image...)	éligible
Frais d'interprétariat dans le cadre de manifestations internationales	Éligible si manifestation non subventionnée par Région
Autres dépenses	
Mobilités régionales, nationales et internationales entrantes/sortantes de l'équipe projet (réunions de travail, missions de terrain, etc.)	éligible
Frais de communication contribuant à la visibilité du projet (conception graphique, impression ³ supports de communication, droits à l'image...)	éligible
Frais liés à des publications <u>académiques</u> (articles, ouvrages collectifs...)	non éligible
Frais de traduction/rewriting d'un projet (<u>uniquement</u> dans le cadre de la préparation d'une candidature à un appel à projet)	éligible
Prestations ³ en lien avec la problématique scientifique des projets (ex. modélisation 3D, performance artistique, médiation culturelle...)	Éligible avec accompagnement MSH
Frais d'inscription à des colloques	éligible
Frais de formation à des outils/logiciels nécessaires au projet	éligible
Documentation, ouvrages en lien avec la thématique scientifique du projet ⁴	éligible
Stages	non éligible
Petits équipements, logiciels, fournitures diverses	non éligible
Actions de médiation avec/pour le grand public	
Frais de déplacement équipe projet	éligible
Frais de communication (conception graphique, impression supports de communication, droits à l'image, conception site web...)	éligible
Supports divers de vulgarisation scientifique (ex. bande dessinée, jeu de société, podcast...)	Éligible Avec accompagnement MSH

¹ Indemnité forfaitaire de 20€ par repas : elle est versée à l'agent bénéficiant d'une prise en charge (ordre de mission) et, qui doit se trouver en dehors de sa résidence administrative sur toute la période comprise entre 11h et 14h et/ou 18h et 21h.

² Personnes apparaissant sur le programme de l'événement.

³ Seule exception : le recours aux expertises et équipements de la [Plateforme Angevine d'Analyse des Comportements](#) (P2AC - Université d'Angers) et du [UserLab Distribué Pédagogique](#) (UDP - Le Mans Université) devra être proposé à titre gracieux pour tous les projets de recherche financés par la MSH Ange-Guépin.

⁴ Voir encart suivant « Points de vigilance ».

POINTS DE VIGILANCE

Le **jury** sera **particulièrement attentif à la diversité des postes de dépense** présentés dans les budgets prévisionnels des projets candidats.

Missions : la part du budget consacrée aux frais de mission (transports, hébergement) ne devra **pas dépasser 70% de l'enveloppe « Amorçage »** totale. Une exception sera faite pour les mobilités internationales (entrantes et sortantes), qui ne seront pas prises en compte dans ce calcul.

Manifestations scientifiques : les demandes de subvention dédiées exclusivement à l'organisation de manifestations scientifiques ne seront pas recevables.

Acquisition d'ouvrages : Étant acquis sur fonds publics, les ouvrages achetés dans le cadre des AAP de la MSH doivent, à l'issue des projets, intégrer les collections des bibliothèques universitaires d'Angers, du Mans ou de Nantes (selon l'université de rattachement du projet à l'initiative de l'acquisition).

6/ GESTION FINANCIERE

Le soutien attribué à chaque projet est fixé à un montant forfaitaire de **2.500 €**. Pour les **projets justifiant de perspectives d'ouverture à l'échelle internationale**, un **complément de financement** pourrait être octroyé, selon les fonds disponibles. **La gestion financière sera assurée sur les sites de rattachement des projets soutenus**, selon les modalités définies par l'établissement. Des **conventions de reversement** à destination des laboratoires porteurs des projets retenus seront mises en place.

Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur les crédits « Amorçage ».

Les dépenses peuvent être engagées à partir du 1^{er} janvier suivant la notification des résultats. La date **limite d'engagement des dépenses** est fixée au **19 novembre 2027**. Aucune nouvelle dépense ne pourra être engagée passée cette date.

Un **bilan financier**, attesté par l'Agent Comptable de l'établissement, devra être remis à l'issue du projet. Les **crédits non consommés devront être restitués**. Pour toutes les éventuelles dépenses définies comme inéligibles dans les conditions de l'appel, la MSH se réserve le droit de demander un reversement des montants correspondants auprès des unités porteuses des projets concernés.

7/ PROCEDURE D'EVALUATION

Le jury de sélection se réunira fin novembre 2026. Les candidats seront notifiés début décembre.

Composition du jury

Le jury de sélection de l'appel à projets « Amorçage » est composé de :

> **Comité de Direction de la MSH**

<https://msh-ange-guepin.univ-nantes.fr/la-msh/la-msh-equipe-organisation>

8/ ENGAGEMENTS DES LAUREATS

Les responsables scientifiques des projets sélectionnés s'engagent à :

Gestion financière :

- Utiliser les crédits mis à leur disposition pendant la période définie
- Respecter les procédures administratives et financières mises en place par la MSH

Communication :

- Apposer le **logo de la MSH Ange-Guépin** sur tous les supports de communication des actions financées via les crédits « Amorçage »
- Communiquer les activités engagées durant le projet à la MSH afin qu'elle puisse en faire la promotion sur ses réseaux

Bilan :

- Favoriser les échanges avec la Cellule régionale d'aide au montage de la MSH, particulièrement en ce qui concerne les dépôts ultérieurs (ANR...) dont les projets feront l'objet
- Remettre un court **bilan scientifique** (1 à 2 pages) à l'issue du projet
- Fournir un **bilan financier** à l'issue du projet
- Participer, sur invitation, au **forum annuel des projets** lors du Conseil Scientifique de la MSH